

Un dispositif facilitateur d'accès à la formation professionnelle

La Fedem*, qui accompagne les entreprises monégasques dans leur développement, a aussi pour mission de faciliter l'accès à la formation professionnelle, elle gère d'ailleurs en partenariat avec le Gouvernement Princier l'aide à la formation, dont les entreprises monégasques du secteur privé peuvent bénéficier. Philippe Ortelli, Président de la Fedem, revient sur les modalités et le succès croissant de ce dispositif.

ME : En quoi consiste le dispositif d'aide à la formation professionnelle mis en place par la Fédération ?

Philippe Ortelli : En 1997, à l'initiative de la Fédération, un dispositif d'aide à la formation professionnelle a été mis en place en partenariat avec le Gouvernement Princier. La fin des années 90 correspondait au début de la mondialisation. Le contexte économique commençait à devenir très concurrentiel et les chefs d'entreprise prenaient conscience de la nécessité de développer les compétences de leurs collaborateurs. Concrètement, ce dispositif permet aux entreprises et à leurs salariés d'accéder, par l'intermédiaire de la Fédération, à des formations généralistes en langues étrangères et en informatique/bureautique soutenues par le Gouvernement Princier à hauteur de 30% du montant H.T. Puis en 2008, le Gouvernement Princier a accepté les techniques de management, les ressources humaines

et la communication avec des aides à hauteur de 25% du montant H.T. et un plafond annuel de 4500 € par société,

En 2013, pour répondre à la demande, le panel des formations s'est enrichi avec la création d'un nouveau pôle dédié aux techniques d'accueil, soutenu à hauteur de 30% du montant H.T., cette démarche s'inscrivant dans les actions en faveur de l'attractivité.

Ce dispositif est accessible à toutes les entreprises monégasques du secteur privé, adhérentes ou non à la Fédération, avec toutefois un accès privilégié pour les membres. Seuls impératifs pour en bénéficier : les sociétés doivent être établies à Monaco et faire appel à l'un des organismes formateurs agréés par la Fédération (lire encadré).

ME : Sur quels critères sélectionnez-vous les entreprises formatrices ?

P.O. : Elles doivent employer des formateurs déclarés auprès des Caisses Sociales Monégasques et

être adhérentes à notre Fédération. L'organisme candidat doit constituer un dossier comportant son objet social et une présentation des formations proposées (objectifs, contenu pédagogique, durées et lieux des cours, tarifs). C'est cette partie qui est soumise à l'approbation du Bureau Fédéral pour validation selon des critères d'accessibilité à toutes les entreprises (principe d'équité) et d'intérêt pour le tissu économique monégasque. La Fédération transmet ensuite le dossier au Gouvernement Princier. L'idée principale derrière cela est que la création de richesse par l'acte de formation se fasse ici et que les sociétés monégasques ne soient pas que des intermédiaires de formateurs français récupérant TVA et charges sociales...

ME : Combien d'entreprises bénéficient de ce dispositif ?

P.O. : En 2013, 119 entreprises ont bénéficié de ce dispositif. Cela représente près de 2 100 personnes formées, toutes formations confondues. Et la demande est chaque année plus importante. À l'image de notre économie diversifiée, les entreprises qui y ont eu recours sont issues de tous les secteurs d'activité, avec toutefois une prédominance dans les services, les banques et l'industrie.

ME : Quelles sont les formations les plus demandées ?

P.O. : Un peu plus de 80% des demandes se concentrent sur les langues étrangères (96 entreprises en 2013), l'anglais en tête, suivi de

Liste des formateurs agréés : (par ordre alphabétique)

Pour les langues étrangères :
I.E.T., L'Envie d'Apprendre (L'ÉdA), The Regency School of Languages,

Pour l'informatique bureautique :
I.E.T., Médias Computers, Noeva Monaco,

Pour le management, les R.H. et la communication :
AP Consulting Monaco, Essor Conseil Monaco, Groupe Expression, International Coaching Formations Monaco, Iris Développement, My Marketing Manager,

Pour les techniques d'accueil :
Essor Conseil Monaco, Iris Développement,

Pour en savoir plus sur les organismes formateurs agréés partenaires de la FEDEM et sur les modalités de rétrocession, contactez la FEDEM ou consultez son site Web (www.federation-patronale.mc)



Philippe Ortelli
Président de la FEDEM
photo: Michael M...

"En 2013, 119 entreprises ont bénéficié de ce dispositif."

l'italien, l'espagnol et le français pour étrangers. Nous avons aussi constaté une demande croissante pour des cours de russe, et plus ponctuellement de chinois et d'arabe. Au-delà, le pôle de formations en management, ressources humaines et communication continue de se développer (14 formations en 2013) autour de thèmes variés comme la gestion de projets, la puissance du langage, les méthodes et techniques d'encadrement ou la gestion du temps et des priorités... Viennent ensuite les formations plus récentes en techniques d'accueil du public (5 formations en 2013), puis celles en informatique-bureautique (4 formations en 2013) qui permettent l'apprentissage des systèmes d'exploitation et logiciels les plus courants (Word, Excel, Access, Lotus, PowerPoint...).

ME : Y a-t-il des formations demandées par les entreprises qui n'existent pas à Monaco ?

P.O. : Nous avons eu quelques demandes plus spécifiques concernant par exemple des formations poussées dans le domaine de la comptabilité. Comme je vous le disais, le dispositif actuel ne concerne toutefois que les formations généralistes, en réponse aux besoins les plus usuels des entreprises et de leurs salariés. Mais cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas en Principauté, où l'offre de formation professionnelle est assez complète.

ME : Quel est le profil des entreprises qui vous contactent pour des formations (PME, TPE, multinationales...)?

P.O. : Ce sont en majorité des PME. D'ailleurs, ce sont elles qui composent près de 90% du tissu économique monégasque. Au-delà de l'aspect opérationnel, ce dispositif leur apporte une aide financière non négligeable grâce à laquelle elles peuvent former leurs salariés. In fine, ce dispositif est un facilitateur d'accès à la formation.

* la Fédération des Entreprises Monégasques

Propos recueillis par
Lætitia Reynaud

